



**DELIBERATION N° DEL-2023-33**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DU GARD  
Séance du 29 juin 2023**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des anciens présidents de centres de gestion**

**ETAIENT PRESENTS :**

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Catherine LANÇON, Patrick HIGON, Thierry JACOT, Stéphane LIBERI, Didier DART, Marie-Michèle ALVARO,

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Aurélié GENOLHER, Rémi NICOLAS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas CARTAILLER, Serge CATHALA, Farès ORCET, Jean-Yves CHAPELET, Régis BAYLE, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUULET, Florence BOUIS, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Mylène CAYZAC PRAME, Françoise LAUTREC, Annick CHOPARD, Marie-Andrée DRACS, Maryse GIANNACCINI, Caroline SAUMADE

**PROCURATIONS :**

Rémi NICOLAS à Frédéric GRAS  
Pierre MAUMEJEAN à Jean-Michel AZEMA  
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY  
Maryse GIANNACCINI à Jean-Michel PERRET  
Jean-Yves CHAPELET à Jean-Christian REY  
Caroline SAUMADE à Liliane ALLEMAND

**Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GRAS**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**Sur** rapport n°1-7 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

**Entendu** le rapporteur, Monsieur Frédéric Gras

**Vu**, le code général de la fonction publique, livre deuxième, exercice du droit syndical et dialogue social,

**Vu**, la demande de subvention de l'association des anciens présidents de centres de gestion (AAPCDG),

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20230629-DEL-2023-33-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

### **Considérant ce qui suit :**

L'association des anciens présidents de centre de gestion, créée le 31 mars 2022, a pour objet de maintenir des échanges, des liens de travail et de convivialité entre les anciens présidents et leurs successeurs, d'apporter éventuellement et à la demande du président de la fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG) leurs connaissances, leurs analyses et leurs expertises propres aux centres de gestion et aux collectivités territoriales.

Afin de la soutenir pour la réalisation de différentes actions, l'AAPCDG sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 et, dans ce cadre, il propose de lui attribuer une subvention de 300 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

### **Article 1 :**

- D'attribuer une subvention de 300 € à l'AAPCDG

### **Article 2 :**

➤ De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 3 :**

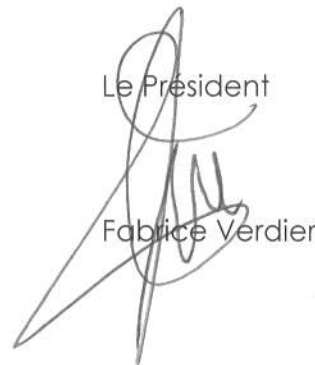
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance



Frédéric GRAS

Le Président



Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :